SORTIE PECHE A.P.P.P.

Règlement applicable aux sorties pêche internes mise à jour Mars 2011

DEROULEMENT DES EPREUVES: **1**- Le départ est libre. **2**- Heure limite d'arrivée 12h00 précises à la capitainerie de VALRAS, tout retardataire sera éliminé. **3**- Le nombre de personnes embarquées est limité à trois et chaque personne sera considérée comme pêcheur. **4**- Avant de regagner son anneau, chaque bateau devra débarquer son poisson au quai d'avitaillement, un pavillon de l'APPP signalera l'emplacement. **5**- En cas de mauvais temps, la sortie pourra être remise à une date précisée par les organisateurs (se renseigner auprès des capitaineries.) **6**- Les épreuves se pratiquent obligatoirement en mer et en bateau. **7**- Les pêcheurs restent libres de l'utilisation de leurs prises. **8**- Tout pêcheur participant a la sortie s'engage sous sa propre responsabilité et ne saurait tenir les organisateurs responsables de quelque chose que se soit. **9**- Les engins de pêche autorisés sont ceux précisés par la réglementation des Affaires Maritimes à l'exception des casiers et palangres. **10**- Afin de préserver la ressource, merci de bien vouloir respecter les mailles ci-dessous, petit poisson deviendra grand et n'en sera que meilleur. **11**- Les participants devront être à jour de leurs cotisations APPP.

CATEGORIES ET COEFFICIENT: Le classement se détermine en fonction du poids et du coefficient propre à chaque prise.

* Loups, Truites……..……..: 6
* Dorades, sars, marbrés, cabotes, pageots…..……...…: 5
* Bonites…….……..: 4
* Poissons soupe, merlans (capelans), raies, rougets, aloses, poissons plats……..……: 3
* Maquereaux, gascons, brinières, borabors……: 2
* Autres prises à l'appréciation de la Commission et du Juge-Arbitre……: 1

Ne sont pas comptabilisés: Congres, anguilles, mulets ou muges, raies torpilles, raies noires, aiguilles (orphies), bogues et les céphalopodes (calamars, seiches, poulpes). Un coefficient unique de 1 sera appliqué lors du concours en dérive. Les maquereaux et autres poissons non autorisés habituellement ne seront pas comptabilisés à cette occasion. Les calamars et les seiches sont acceptés uniquement pour le concours en dérives.

Mailles des poissons appliquables à toutes nos sorties en Méditerranée.

Alose	30 cm	Marbré	23 cm	Pageot	12 cm	Saupe	12 cm
Anguille	25 cm	Maquereau	18 cm	Pâgre	20 cm	Sole	24 cm
Bar	25 cm	Maquereau Espagnol	18 cm	Plie	25 cm	Thon Rouge	30 Kg et 1,15 m
Baudroie	30 cm	Merlan	27 cm	Raie	36 cm	Truite de Mer	25 cm
Castagnole	12 cm	Mulet	20 cm	Rouget Barbet	11 cm	Turbot	30 cm
Congre	58 cm	Oblade	12 cm	Rouget Grondin	15 cm	Vive	12 cm
Gascon	12 cm	Orphie	30 cm	Roussette	-	Langouste	21 cm
Daurade	20 cm			Sard	15 cm		

CLASSEMENT GENERAL: Le classement annuel du meilleur pêcheur se fera sur les 5 meilleurs résultats des 6 épreuves. Les points acquis se déterminent en fonction du classement et sont totalisés après chaque participation.

Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points
1er	100	9ème	40	17ème	16	25ème	8
2ème	90	10ème	35	18ème	15	26ème	7
3ème	80	11ème	30	19ème	14	27ème	6
4ème	70	12ème	25	20ème	13	28ème	5
5ème	60	13ème	20	21er	12	29ème	4
6ème	55	14ème	19	22ème	11	30ème	3
7ème	50	15ème	18	23ème	10	31ème	2
8ème	45	16ème	17	24ème	9	32ème et +	1

Les pêcheurs ayant participé au sorties mais n'ayant pas pêché doivent se signaler au poste d'avitaillement sous le pavillon APPP et se voient attribuer 0 point.